

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 novembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC "du Plan du Loup" à Sainte Foy lès Lyon, la société Beylat SA a réalisé, notamment, l'élargissement du chemin de Montray.

Il importe de régulariser l'acquisition, par la Communauté urbaine, qui correspond à cette emprise, conformément au procès-verbal de remise d'ouvrage du 26 août 1996.

Il s'agit d'une parcelle de terrain cadastrée sous les numéros 452, 460 et 467 de la section AO pour une surface de 197 mètres carrés et qui, aux termes du compromis qui vous est présenté, serait cédée à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Vu le procès-verbal de remise d'ouvrage en date du 26 août 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Approuve ce document et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,